38e Année - N° 2942 Paraît le Samedi 27 Février 1926

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DIX francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,00
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré.

LETTRE DE PARIS

Les projets financiers
DEVANT LE SÉNAT

Les sénateurs ont reçu le rapport sur les projets financiers que M. Henry Chéron a rédigé au nom de la commission sénatoriale des finances.

Dans un premier chapitre, le rapporteur général examine dans tous ses éléments la situation financière de la France. Il démontre que, si elle est grave, elle n'est aucunement désespérée. La solution est entre nos mains.

Après avoir analysé le projet du gouvernement et celui de la Chambre, le rapporteur général rappelle les déclarations qui ont été faites devant la commission des finances du Sénat, au début de ses travaux. Le président du Conseil et le ministre des Finances « ont demandé à la commission de reprendre un certain nombre de taxes que le gouvernement avait présentées à la Chambre et soumises à son vote ».

La commission a pris pour base de discussion le projet adopté par la Chambre des députés, complété par les demandes du gouvernement. Elle a poursuivi ainsi dans son examen, un double objectif : faire preuve du plus grand esprit de conciliation à l'égard de l'autre assemblée ; donner en même temps au gouvernement les moyens qu'il juge nécessaire au rétablissement de la situation financière de la France.

Sans doute a-t-elle apporté aux textes qui lui étaient soumis certaines modifications, dont un examen attentif et consciencieux a révélé la nécessité, Mais elle n'a pas perdu un seul instant de vue la préoccupation de faciliter l'accord indispensable des deux Assemblées. C'est la tradition du Sénat. Elle n'y a pas manqué.

La commission propose, finalement, de voter tous les impôts qui sont demandés par le gouvernement après avoir été d'abord — et comme il convenait — présentés à la Chambre.

Elle ne se dissimule pas la charge qu'ils vont faire peser sur l'ensemble des contribuables, surtout dans une année ou ceux-ci supportent déjà les milliards d'impôts directs exceptionnels créés par la loi du 4 décembre 1925.

Mais l'heure est aux résolutions et aux actes.

Il s'agit de sauver le franc et de rétablir, avec une saine monnaie, les conditions d'une vie normale dans la nation.

Rubrique des Mutilés

Veille de Congrès

La fédération départementale des Mutilés et Eprouvés de la grande guerre des Basses-Alpes va cette année tenir ses assises à Sisteron.

C'est un honneur bien légitime pour nos camarades de l'Amicale qui furent parmi les fondateurs de la grande famille. Ne lui ont-ils pas fourni, depuis 1920, des cohortes fidèles et disciplinées, et encore des militants d'élite.

Dans cette cité le parlement de la France mutilée et meurtrie, trouvera une atmosphère digne de ses travaux.

Il traçera avec vigueur le programme que les élus au conseil de la fédération devront solennellement faire connaitre au ministre des Pensions, et s'attacheront surtout à les faire exécuter.

Nul doute que les succès remportés, grâce à une étroite entente avec toutes les forces vives de la France combattante, n'inspirent aux congressistes de Sisteron une confiance encore plus grande dans l'avenir et une volonté encore plus ferme de réalisations.

A ce Congrès, nous y travaillerons, en pleine conscience de notre force, à améliorer le sort des nôtres, à défendre notre idéal ; cet esprit de justice, de liberté et de paix que nul ne peut nous dénier vous y viendrez vous retremper dans notre commun labeur pour un nouveau pas en avant.

Puissent les assises de Sisteron fortifier encore notre courage pour vaincre les obstacles qui se trouveront sur notre route.

A tous les congréssistes l'Amicale des Mutilés de Sisteron souhaite la bienvenue.

COLOMB, *Président*
de l'Amicale des Mutilés de Sisteron

Chronique Sportive

FOOT-BALL

Le brillant soleil de Provence a enfin reparu. Les amateurs du ballon rond doivent se réjouir, car de beaux matchs vont encore avoir lieu.

Le public Sisteronnais doit être fier de ses jeunes « sportsmans »....

Depuis quelque temps nos première et deuxième équipes remportent de brillantes victoires. Ce fut d'abord, il y a environ un mois, que notre première équipe infligeait à St-Auban la bonne « pile » de 5 buts à 1. Puis ce fut le tour de la deuxième qui battit, le même jour, la seconde équipe de l'U. S. G. par 5 à 1. Le dimanche 7 février notre deuxième équipe battit encore l'U. S. V. par 7 buts à 1.

Arrivons enfin à la journée du 21 février. Ce jour là le temps fut ravissant, le soleil était même chaud. Notre première équipe devait rencontrer la première de la « Provençale » de Manosque. Le match commença à 15 heures devant un public assez nombreux.

Le coup d'envoi fut pour Manosque qui partit vite, mais leurs avants se buttèrent contre notre défense qui fut brillante durant toute la partie. Au bout d'un quart d'heure de jeu, le jeune Brun choota, puis il y eut une mélée devant les bois de la « Provençale », Bernard, notre inter-droit, réussit à se dégager et à rentrer avec la balle, ce fut le premier but. Mais Manosque se ressaisit, une descente rapide de leur ailier droit, suivie d'un beau centre fut couronnée par un beau but (score : 1 à 1).

Sisteron part à son tour et Bernard eut encore l'honneur de passer un 2e but. C'est alors que notre défense eut à se déployer. Nos arrières sont toujours en belle forme et notre bon goal Chastel fit preuve de courage et de sang-froid. La mi-temps fut sifflée sans changement (2 à 1)

A la reprise du jeu, Manosque partit vite mais fut vite arrêté Les premières minutes furent molles de part et d'autre. Une mélée eut lieu non loin de nos buts et Conchy notre ancien ailier droit passa le 2e but pour Manosque, que notre goal, gêné par le soleil ne vit pas à temps.

Pendant un bon quart d'heure, le jeu resta mou, ce qui laissait prévoir un match nul ; mais lorsqu'il ne resta plus qu'un quart d'heure à jouer, les « bleu et or » semblèrent sortir de leur torpeur et grâce à un jeu très rapide, passèrent coup sur coup les 2 derniers buts. Le premier fut rentré par Marin, notre capitaine et le second par Ruby le demi-droit.

Peu après la fin fut sifflée sur le score de 4 à 2.

J'espère que les Sisteronnais présents ont été contents de leur après-midi.

Toute l'équipe est à féliciter car tous y ont mis toute leur bonne volonté. La partie fut très bien arbitrée par notre président.

L'équipe de Manosque a un jeu plus fin que nous, mais moins rapide, c'est ce qui fut cause de sa perte.

Vers 19 heures notre deuxième équipe arriva de Gap où elle était allée matcher contre la deuxième de l'U. S. G. Nouvelle victoire à enregistrer. (Score, S. V. 4 ; U. S. G, 2).

Sisteronnais, continuez à encourager ce sport et venez toujours plus nombreux applaudir sur les touches, mais soyez moins bruyants !...

MON FILM

LA F. D. B.
est la fille
DES T. D. A.

En l'an de grâce 1920, par une chaude soirée d'automne, alors que le soleil achevait de se cacher derrière Lure et que les vendangeurs rentraient à la penombre de la nuit, la société des « Touristes des Alpes » prise du mal de l'enfantement, assistée du Docteur Crin-Crin Spinelly, mettait au monde un enfant qui paraissait chétif et auquel on donna le prénom bien local de *Fanfare du Boumas*. Sa naissance fut saluée par les joyeux vivats d'une foule de danseurs en délire. On cru tout d'abord que cet enfant n'était pas viable, mais malgré certains atermoiements il grandit, il grandit tant et si bien qu'aujourd'hui sa métamorphose est complète : ce n'est plus un enfant c'est une belle fanfare qui fait honneur à son fondateur, à ceux qui la secondent et à ceux qui l'adulent.

Après cinq ans d'existence et de joyeux bals elle vient de fêter son cinquième anniversaire par un banquet auquel Brillat-Savarin n'aurait pas dédaigné assister. Ce fut un banquet où rien ne manquait et où furent tirées de bons augures pour cette fanfare.

La F. d. B. n'est pas ce qu'un vain public pense ; elle ne se renferme pas dans son « home » musical ; elle est même très serviable ; son champ d'action gite dans la salle de l'Eldorado : c'est là que ses accords raisonnent ; c'est là que ses flots d'harmonie ennivrent toute une jeunesse.

Si vous ne la connaissez pas, faites sa connaissance ; si vous la connaissez déjà pénétrez plus avant dans son giron vous verrez que sous un aspect sèvère se cachent de joyeux drilles qui savent se faire apprécier.

Mais on ne peut parler de la F. d. B. sans songer aux T. d. A. N'ignorez pas davantage l'une et l'autre ; ce sont deux sociétés qui se comprennent et s'assistent. Elles sont intangibles et adequates comme dit Crin-Crin ; elles sont mère et fille, et si leur existence est d'une solidité à toute épreuve, trouvez-en la cause dans la vie qu'elles mènent loin de la politique, car il est prouvé par A plus B que lorsque cette maladie se faufile dans une Société, un comité de fêtes, une réunion d'amis, il n'y a plus rien à faire, il faut fermer la porte et s'en aller. Que le sort préserve ces deux sociétés de cette maladie.

SUIRAM.

© VILLE DE SISTERON

A PARIS

Le 14 mars le 2e secteur de Paris aura à désigner deux députés.

Le parti socialiste S. F. I. O. présentera 2 candidats qui sont M. Inghels, ancien député et M. Léon Asmin.

Le parti républicain démocratique et social propose M. Paul Reynaud, ancien député des Basses-Alpes.

Le parti communiste présentera 2 candidats et d'autres candidatures sont à prévoir.

INFORMATIONS

Déclarations relatives aux impôts sur les revenus et aux avoirs à l'étranger

Il est rappelé que suivant les dispositions des articles 3 à 9 de la loi du 3 Juin 1923 le délai impartiaux contribuables pour la production des déclarations relatives aux impôts sur les revenus et d'une manière générale, fixé à deux mois à partir du 1er Janvier 1926 devront en conséquence être remises ou adressés au Contrôleur des Contributions directes, *au plus tard, le vingt huit février prochain.*

Le délai de déclaration est étendu jusqu'au 31 Mars pour les industriels et commerçants dont l'exercice comptable est clos pendant le mois de Decembre.

D'autre part, l'article 21 de la loi du 13 Juillet 1925 stipule qu'à partir du 1er Janvier 1926, toutes les personnes de nationalité française ou résidant habituellement en France, conservant à l'étranger des biens mobiliers ou y possédant des biens immobiliers devront fournir également dans les deux premiers mois de chaque année au Contrôleur des Contributions Directes une déclaration détaillée décrivant la *nature*, la *valeur* de ces biens et le *reveau* y attaché.

Cette déclartion est indépendante de celle qui concerne l'impôt général snr le revenu et doit être renouvelée chaque année. Elle est obligatoire même pour les personnes qui ne sont pas redevables de ce dernier impôt, dès l'instant qu'elles possèdent des biens à l'étranger ou dans les pays de protectorat, à l'exception de la *Tunisie*.

Pour l'établissement de chacune des déclarations susvisées des formules spéciales sont mises gratuitement à la disposition des Contribuables dans les Mairies, dans les bureaux des Contrôleurs des Contributions Directes et des Percepteurs de Villes, ainsi que dans les bureaux de villes de plus de 20.000 habitants.

Fédération des Sociétés de Chasse et de Pêche du département des Basses-Alpes

Dans sa réunion du 17 Janvier 1926, la Fédération a émis le vœu suivant :

1. — Que la chasse soit ouverte dans le département des Basses-Alpes en une seule zone.

2. — Que la bécasse soit considérée comme gibier d'eau et soit interdite sous bois après la clôture générale de la chasse ;

3. — Que le lapin ne soiti plus considéré comme animal nuisible, mais comme gibier seulement et que le furet soit complètement interdit dans le département des Basses Alpes ;

4. — Que la chasse aux petits oiseaux migrateurs, tel que le Pinson des Ardennes, le Bruant jaune ou Verdon, soit autorisée jusqu'à la cloture générale de la chasse. En outre que l'Etourneau ou Sansonnet soit aussi autorisé, vu que la chasse de ces oiseaux est interdite dans le Basses Alpes et qu'elle est autorisée dans les Bouches du Rhône. Considérant que le droit de chasser tel ou tel oiseau doit appartenir aussi bien aux chasseurs des Basses-Alpes qu'aux chasseurs des Bouches du Rhône :

5. — Que la fermeture générale de la chasse ait lieu au 31 Janvier ;

6. — Que toutes les battues de quelque nature qu'elles soient, devront obligatoirement être accompagnées par le service forestier et la gendarmerie et qu'elles n'aient plus lieu après le 31 Mars, sauf pour des cas exceptionnels. Ceci, afin d'éviter tout acte de braconnage.

Les Vols de Sisteron

C'était une femme qui les commettait

Le public a encore présent à la mémoire les nombreux vols commis à Sisteron dans le courant des mois de Décembre et Janvier et que *Sisteron Journal* a relatés en temps voulu.

Ces vols successifs avaient produit un certain émoi dans la population, car malgré d'actives recherches faites par nos braves gendarmes l'auteur de ces vols restait toujours introuvable tandis que sa présence se signalait par de nouveaux exploits.

Nous rappelons pour mémoire les vols commis au cours des années 1925-26 : En décembre vol de 60 fr. chez Mme Imbert, jardinière ; en décembre encore, vol à la confiserie Brouchon d'un coffret contenant divers papiers de famille ; toujours en décembre vol de 15.000 fr. de titres à l'épicerie Audibert et une somme de 900 francs environ à la veuve Giraud, puis plusieurs tentatives de vol sont signalées : perception de Sisteron-Banlieue et dans une maison bourgeoise de la rue Mercerie. En Janvier 1926 vol d'un livret de pension à Mme Vve Donnet.

Cependant devant l'émotion soulevée et bien légitime nos gendarmes ne restaient pas inactifs, ils dirigeaient leurs recherches vers tels côtés qui leur paraissaient propices en résultats lorsqu'ils eurent la géniale idée de se rappeler qu'à Noyers habitait la femme Blanc qui avait déjà antérieurement fait connaissance avec la justice de son pays puisqu'elle avait éte accusée il y a deux ans de plusieurs vols commis à Noyers, arrêtée et relachée, puis condamnée à Digne à un an de prison avec sursis toujours pour vol et 1000fr d'amende.

Les investigations dirigées de ce côté firent prendre en filature cette mère de famille de dix enfants âgée de 40 ans, de son nom de fille Augusta Brunet, qui épousa un propriétaire nommé Blanc. Cette filature donna les plus heureux résultats. Fortement soupçonnée de tous ces vols, soit à Sisteron soit à Noyers, la gendarmerie de notre ville fut prévenue par celle de Noyers que la femme Brunet Blanc se préparait à partir pour Marseille ; le fait vérifié, la gendarmerie de Sisteron téléphona à la 9m brigade mobile de Marseille le signalement de la prétendue voleuse. La piste était bonne. A son arrivée dans cette ville elle fut prise en filature par l'inspecteur Ollivier. Lundi, elle fut suivie et fût appréhendée alors qu'elle négociait, sous un faux nom 10 bons du Trésor de 500 francs à la Banque Privée. Une perquisition à son domicile à Noyers, effectuée par le Parquet et la gendarmerie permit de découvrir dans un placard de nombreux titres, presque tous appartenant à M. Audibert, épicier, qui pourra bientôt rentrer en possesion des titres qui lui avaient été dérobés.

La paisible population de Sisteron espère qu'avec de pareils états de service à la rubrique des vols la justice saura mettre un frein aux exploits malfaisants de cette femme que tout accuse puisqu'on a trouvé sur elle, outre les titres, divers objets provenant de ces vols car nos renseignements nous permettent d'ajouter qu'elle était en possession d'un paroissien appartenant à Mme Brouchon et qu'elle avait jeté les livrets de pension dans l'écurie de M. Audibert boucher ainsi qu'une clef appartenant à Mme Imbert.

Il reste à découvrir si elle n'a pas de complice dans notre ville.

Arrêtée à Marseille, elle est arrivée à Sisteron lundi soir par le train de 8 h 30. Son arrivée qui avait été connue en ville bien avant l'heure du train, provoqua une certaine animation et le soir un public nombreux put assister à la remise de la femme Blanc à la gendarmerie par deux policiers qui l'accompagnaient.

* * *

On est souvent enclin à critiquer les agents de la force publique lorsqu'ils tardent à mettre la main au collet des fauteurs de l'ordre, on ne sait pas assez "qu'ils travaillent en silence", nous saisissons donc cette occasion pour adresser à nos braves gendarmes toutes les félicitations auxquelles ils ont droit pour le bon flair dont ils ont fait preuve en cette circonstance.

* * *

La femme Brunet-Blanc qui allaite son dixième bébé âgé de quelques mois a été mise à l'hôpital de Sisteron son jeune enfant ayant tombé assez gravement malade.

Nous sommes persuadés que le Parquet aura pris toutes précautions utiles pour surveiller cette femme afin d'éviter une évasion toujours possible. Si cette surveillance n'était pas exercée ce serait une grave erreur.

Chronique Locale

SISTERON

Conférence Littéraire.

Nous avons le plaisir d'annoncer que lundi prochain 1er mars, dans la salle du Casino, l'éminent conférencier, M. Némo, fera une causerie sur le poëte Albert Samain, et dira un certain nombre de poèmes des recueils « Au jardin de l'Infante » ; « Aux flancs du vase » ; « Le chariot d'or » ; « La symphonie héroïque ».

Cette manifestation de Littérature et d'Art, tant par le sujet choisi que par la haute valeur du conférencier promet d'être des plus intéressantes.

Ouverture de la salle à 4 h 30 précises. Il sera perçu un prix d'entrée de 5 francs.

Canal de St-Tropez.

Les personnes qui voudraient se charger, à la tâche, des travaux de récurage du canal de St-Tropez sont invitées à se faire inscrire dans le plus bref délai au secrétariat de la mairie ou chez M. Pierrisnard, directeur du syndicat.

* * *

REPUBLIQUE DE LA BAUME

Concours de boules. — Ce n'est plus un secret pour personne ; le faubourg de la Baume s'est érigé en République libre, bientôt cette République aura son administration municipale et son parlement ; elle a déjà sa fête patronale, sa fanfare, elle aura aussi ses édiles. C'est pour parer aux premiers frais de son installation qu'elle organise des concours de boules : le premier donné le 13 février a obtenu un grand succès ; elle en donnera un deuxième qui aura lieu demain dimanche, auquel est affecté la somme de 50 francs pour prix unique.

Le Comité des fêtes informe les joueurs que dans le cas ou la partie ne serait pas terminée le jour même, elle sera continuée le dimanche suivant.

L'équipe gagnante du dernier concours est l'équipe Coustier.

L'approche de la fête patronale de la République de la Baume permet au Comité des fêtes d'annoncer qu'il organise pour bientôt un grand bal populaire qui sera annoncé ultérieurement.

* * *

Ligue des Droits de l'Homme

Assemblée générale du 31 janvier 1926. — La Section a procédé au renouvellement de son bureau, en voici les résultats :

Président, Turcan Joseph (unanimité) ; Vice-Présidents, Madame Saury ; Laurent Noël ; Trésorier, Saury ; Secrétaire, Rostagne ; Secrétaire-adjoint, Autant.

Commission des vœux : Mlle Paolini, Rolland Justin, Imbert Louis, Gaillard, Villevieille, Guigues.

Sur la proposition de son nouveau président, la section vote des félicitations au bureau sortant, et à l'unanimité décide de donner le titre de président d'honneur au président sortant, le camarade Catta.

* * *

Les Impôts nouveaux.

Tandis que des manifestations se produisent à côté de nous et dans toute la France pour protester contre les impôts nouveaux qu'a voté le cartel ; à Sisteron, nous sommes d'une sagesse exemplaire. Nous recevons placidement nos feuilles nouvelles qui nous enjoignent d'aller payer dans *trois jours* alors que nous avons jusqu'au 31 Mars pour nous libérer. Nons en prenons connaissance puis, nous la mettons au pique-note pour la sortir à cette date.

Sommes-nons devenus plus sages ou bien sommes-nous dégénérés ?...

L'Almanach du *Petit Provençal* est en vente à l'Imprimerie-Librairie LIEUTIER, rue Droite, Sisteron.

© VILLE DE SISTERON

CABINET DENTAIRE
E. Casagrande
Place de l'Horloge, Sisteron,
oit **tous les jours**, de 9 h à
di et de 2 h. à 5 heures.

octeur M. Audibert Rousset
— gorge — oreilles — larynx
onsultations : Hôpital de Sisteron 1e
anche du mois de 9 h. à 16 h.
onsultations gratuites pour les
digents.

REMERCIEMENTS ET AVIS DE DÉCES

Les familles CHAUVIN, DE-AYE et MOURRÈS dans l'impos-bilité absolue de remercier indivi-uellement chacun de leurs parents, is et connaissances des marques sympathie qui leur ont été témoi-gnées à l'occasion du décès de

Madame Clarie DELAYE
épouse Chauvin

cédée à Sisteron le 20 février à ge de 41 ans, les prient de vou ir bien trouver ici l'expression de ur reconnaissance douloureusement ne.

ETAT-CIVIL

du 20 au 26 Février 1926

NAISSANCES

Louis Jean-Marie Francis Joseph Clément a, Rue du Jalet.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

MARIAGES

ant.

Décès

Sylvain Pierre Cornand, 75 ans, hôpital.
Marie Claire Jeanne Delaye, épouse Chau-, 41 ans, Rue Chapusie.

St GENIEZ

Nous tenons à remercier *Siste-n-Journal* d'avoir annoncé au pu-c la création de notre courrier omobile et le mauvais etat dans quel se trouve la route à l'endroit pelé Cô-de-Catin sur une étendue 4 kilomètres.

Nous tenons à signaler à qui de oit que des réparations urgentes ont nécessaires en cet endroit, car, r suite des dernières pluies de osses ornières ont été creusées, et s tallus s'effondrent sous une lé-re poussée. Il faut que l'adminis-ation des Ponts et Chaussées don-e satisfaction au public de nos ré-ons car ce n'est pas le moment de ire la sourde oreille, surtout lors-e un courrier se crée il faut faci-er sa tâche.

F. N.

A VENDRE :
Une Histoire de France
en 7 volumes, par H. Martin
S'adresser à la Librairie **Lieutier**,
Rue Droite

Renseignement Utile

Dans l'arsenal si compliqué de la Pharma-ie, il existe un remède simple et peu couteux i réussit merveilleusement dans les mala-es des bronches et des poumons : c'est la ndre Louis Legras, qui dissipe instantané-ent les accès d'asthme, catarrhe, oppression ux de vieilles bronchites et guérit progres-vement.

Une boîte est expédiée contre mandat e 3 frcs 05 (t. pôt compris) adressé à Louis egras, 1, Bd Henri IV à Paris.

R. C. Seine 65463

A TRAVERS LA FRANCE

On restaure la cathédrale de Reims

Après deux années consacrées au déblaiement et aux consolidations urgentes et provisoires, on a pu s'occuper, depuis 1920, de la restauration définitive du monument.

Les travaux de la cathédrale de Reims sont actuellement suffisamment avancés pour que l'on puisse songer à rendre au culte environ la moitié de la superficie de l'édifice, c'est-à-dire la nef et les deux bas côtés. Seule, la question du calorifère a pu retarder de quelques mois la rentrée du clergé, qui avait été prévue pour Noël 1925.

Toutes les voûtes hautes de la nef ont dû être réparées en sous œuvre, travée par travée. Tous les arcs qui les soutiennent ont été plus ou moins reconstruits, car les désordres étaient assez graves pour les avoir séparés des remplissages de voûtes qu'ils devaient soutenir. Toutes les brèches ont été bouchées. Le travail a été affectué avec le don du Danemark de 1.200.000 francs. Les voûtes des bas côtés ont été également reprises comme celles de la nef.

Les arcs-boutants, au nord comme au sud ont été reconstruits, tantôt avec les vieilles pierres, tantôt en pierre neuve ; toutes les fenêtres ont retrouvé leurs meneaux et leurs rosaces les armatures des vitraux ont été réparés ou refaites, enfin les vitreries en grande partie modernes, seront bientôt complètement posées. Déjà on peut voir, dans les dernières travées de la nef, les vitraux anciens qui ont été sauvés, restaures et remis en place. L'an prochain la grande rose du portail occidental sera restaurée grâce à la Société dés amis de la cathédrale, qui en aura supporté les frais.

Les charpentes des combles définitifs des bas côtés ont été refaites, non en chêne, comme elles étaient avant la guerre mais en éléments de ciment armé assemblés.

La couverture en plomb de ces combles est également posée, mais les combles provisoires en dissimulent encore la vue.

Cette couverture a été affectué suivant les vieilles méthodes, en plomb coulé en table, sur forme en sable, avec le métal récupéré sur les voûtes, lequel provenait des anciennes couvertures détruites par l'incendie du 19 septembre 1914. Le poids du métal ainsi récupéré s'élève à 250.000 kilogrammes environ. Actuellement on pousse activement la reconstruction de la charpente et de la couverture de la nef, grâce au don généreux de M. Rockfeller junior, qui a réservé sur la somme de 1 million de dollars au gouvernement français, une somme de 4 à 5 millions de francs pour la cathédrale de Reims. Là encore, ce n'est plus l'ancienne charpente en chêne que l'on reproduit, mais une charpente en élements de ciment armé analogue à celle des bas côtés. Les charpentes en bois ont, en effet, le grave défaut d'être susceptibles de destruction par le feu ; avec le ciment armé, cet inconvénient n'est plus à craindre.

Ce travail de charpente et couverture de la nef sera très avancé, sinon terminé, vers le milieu de l'année prochaine.

Mais il restera encore beaucoup à faire. Le transept, le chœur et les chapelles rayonnantes ne sont pas encore restaurés, et c'est là que les dégâts sont de beaucoup les plus importants.

Les voûtes sont, en grande partie, détruites et le pilier sud-est de la croisée du transept est à reprendre en sous-œuvre sur un tiers environ de sa hauteur.

La restauration est cependant déjà amorcée vers le chevet, aux voûtes et aux fenêtres hautes. Le don norvégien de 200.000 francs permettra la remise en état des vitraux des cinq fenêtres rayonnantes de ce chevet.

Il faudra encore quelques années de travaux difficiles avant de pouvoir rendre au culte cette partie de l'édifice, si compromise dans sa solidité.

H DENEUX.

(*Les Lectures pour Tous*).

RAVIVEZ vous mêmes vos tissus avec le LURO
toutes nuances pour toutes teintes
EN VENTE CHEZ LES DROGUISTES

ATELIER DE MÉCANIQUE
AUTOMOBILE
LOUIS CONCHY
— Avenue de la Gare - SISTERON —
JEAN Auguste, *Successeur*
REPARATIONS AUTOS, MOTOS, VELOS
LOCATION AUTO
Tous travaux de tour, d'ajustage, de fraisage, à des *prix défiant toute concurrence*

BUVEZ L'EAU MINÉRALE
de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON
GARANTIE NATURELLE
Exempte de gazéification artificielle R. C. N° 1469
Pour renseignements s'adresser au Directeur de la Source de Saint Pierre d'Argençon

Mme JEAN
Chirurgien-dentiste de la Faculté de Médecine de Paris.
—o— Maladies de la bouche et des dents. —o—
Appareils or, et caoutchouc, inlays, couronnes et bridges
INSTALLATION MODERNE
Cabinet permanent à SISTERON, Rue de Provence
(Immeuble de la Recette des Finances)
Cabinet à LARAGNE, Avenue de la Gare
(Maison de la Pharmacie), *ouvert le jeudi et jours de foire.*

Etude de Me Antoine **PHILIPON**
notaire à **Marseille**
Rue de la Darse, n° 7 a

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant acte sous seing privé du cinq juin mil neuf cent vingt cinq déposé, suivant acte reçu par Me **Philipon**, notaire à Marseille, le 5 Juin 1925, Monsieur Marius Eugène **Lugagne**, chirurgien-dentiste et Madame Jeanne Marie Thérèse **Hieriès**, son épouse, sans profession, demeurant ensemble à Marseille, Place Jean-Jaurès n° 2 ; Jacques Alphonse **Heiriès**, ancien notaire industriel, demeurant à Apt (Vaucluse) ; Monsieur Victor Alphonse **Heiriès**, industriel, demeurant à Apt ; Madame Berthe Clémence Gabrielle **Heiriès**, sans profession, épouse de Monsieur Louis François Léon **Roubaud**, notaire, demeurant à Sisteron, ont vendu à Mademoiselle Thérèse Joséphine **Lerda**, commerçante, demeurant à Nice, Avenue Montplaisir n° 11, toute une propriété appelée le « *Bel Air* » située sur le territoire de la commune de Mison (Basses-Alpes) quartier de Sarreboureau, comprenant : Maison d'habitation, jardin, puits, bosquet, verger, vignes et hangar, le tout clos de murs, confrontant dans son ensemble la route nationale, un chemin de quartier et autre, sauf plus récents ou meilleurs confronts s'il y en a.

Pour purger les hypothèques légales pouvant exister sur ledit immeuble, expédition de l'acte d'expédition sus énoncé a été déposée au greffe du tribunal civil de Sisteron (Basses-Alpes) et de suite un extrait analytique en forme de placard a été opposé au tableau du Tribunal pour y demeurer le temps de droit.

Notification de ces dépôt et affichage a été faite aux parties intéressées par exploit de **Mathieu**, huissier-audiencier, près le tribunal d'Apt en date du seize février mil neuf cent vingt six et à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Sisteron par exploit de **Bertrand**, huissier près le dit tribunal, en date du douze février mil neuf cent vingt six.

En conséquence, les personnes qui pourraient avoir des droits d'hypothèque légale à faire valoir et à exercer sur ledit immeuble sont avisées d'en requérir inscription dans les deux mois à compter de ce jour sous peine de déchéance.

Signé, PHILIPON, notaire.

AGENCE des ALPES
A VENDRE
Diverses maisons en ville.
S'adresser à M.
CLEMENT
agent général d'assurances
rue Droite, **Sisteron** (B-A)

Vous trouverez, tous les jours, la documentation photographique la plus complète et la plus variée dans
EXCELSIOR
GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN à 25 cent.
Le plus moderne des journaux
Abonnements à EXCELSIOR pour les Départements... 23 frs 45 frs 90 frs
LA PAGE DE MODES
LA PAGE DE T. S. F.
LA PAGE DES SPORTS
Tous les jours dans
EXCELSIOR
un minimum de 30 photographies sur les derniers événements du monde entier.
Spécimen franco sur demande. - En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5770), demandez la liste et les spécimens des Primes gratuites fort intéressantes.

© VILLE DE SISTERON

Magasin de Chaussures

Ancienne Maison Chastel

E JULIEN

Rue Saunerie, SISTERON, Près de la Poste

Grand assortiment de **Chaussures** de luxe, sport, travail

pour

hommes, femmes, fillettes, garconnets et bébés

Pour les réparations continuer de s'adresser au magasin de la Rue Droite N° 11.

Ne souffrez plus des pieds

Vous trouvez aussi chez JULIEN tous les appareils du Docteur SCHOLL pour les pieds sensibles ou déformés

Seul dépositaire de la marque

« Inusor »

Grand choix de pantoufles à semelle pneu d'auto qui est plus durable et moins chère que le cuir.

En vente à la librairie LIEUTIER

DIMANCHE-ILLUSTRÉ

Magazine illustré en couleurs pour les grands et les petits. **40** cent.

Amusant et instructif - 16 PAGES

Le plus complet pour le prix le plus modique

TOUS LES SAMEDIS : 3.000 LIGNES DE TEXTE 70 PHOTOGRAPHIES ET DESSINS EN NOIR ET EN COULEURS

Tous les événements de la semaine qui vient de s'écouler ; le calendrier de la semaine prochaine ; la Semaine comique (texte et dessins de nos meilleurs humoristes) ; les mots croisés ; les problèmes ou jeux dotés de récompenses.

Plusieurs pages en couleurs pour les enfants : BICOT, LA FAMILLE MIRLITON, ZIG ET PUCE

SPÉCIMEN FRANCO SUR DEMANDE

Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ, 20, rue d'Enghien, Paris

	3 mois	6 mois	1 an
France	5 »	10 »	20 »
Colonies			

TUBERCULEUX BRONCHITEUX Chroniques facilement et à peu de frais Guéris par Elixir et Révulsifs Dupeyroux. Méthode gratis et franco sur demande au Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, avec nombreuses attestations et Questionnaire pour *Consultation Gratuite.*

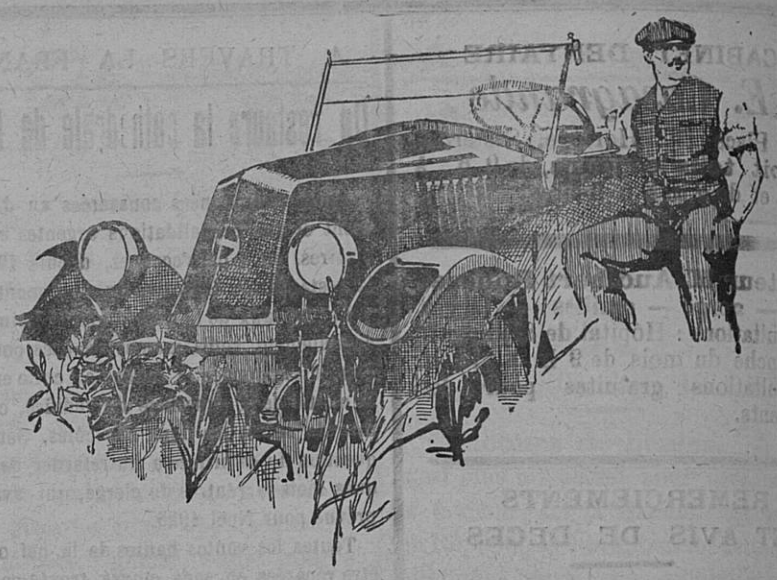

Acheteurs ! Réfléchissez !

Coûter peu à l'achat est bien.
Coûter moins à l'usage est mieux.
Valoir encore beaucoup six ans après est encore mieux.

C'est pourquoi

La RENAULT

est la voiture

économique par excellence, quand on tient compte des dépenses occasionnées par les trois facteurs :

Prix d'achat,
Frais d'usage et d'entretien,
Valeur de revente.

De plus, elle vous donne la sécurité par ses freins sur les 4 roues, en supprimant les dérapages et les risques d'accidents.

Rappelez-vous, d'autre part, qu'une voiture sans freins sur les roues avant n'est plus une voiture moderne.

Garage Moderne — Francis JOURDAN

Aux Grands Garages :

Les Grandes Marques :

PEUGEOT

La Grande Marque Nationale

BERLIET

Le Roi des véhicules utilitaires

AMILCAR

Ses rapides petites voitures 6 et 7 H. P. (son grand sport 115 à l'heure)

FIAT

La nouvelle 7 C. V.

ROCHET SCHENEIDER

La voiture de qualité incomparable

PANHARD ET LEVASSOR

La voiture de grand Luxe

GARAGE MODERNE, Veuve LAMBERT

GAP (H.-A.) — *Succursale à* **SISTERON** (*B.-A.*)

Vente à crédit (Agence exclusive pour les Hautes et Basses-Alpes) Essais gratuits de tous modèles

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON